

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 168 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Nasser BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Laurent BELSOLA représenté par Yves MESNARD - Mireille BENEDETTI représentée par Christian AMIRATY - Moussa BENKACI représenté par Gérard BRAMOULLE - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Solange BIAGGI représentée par Claude FERCHAT - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Linda BOUCHICHA représentée par André MOLINO - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - René-François CARPENTIER représenté par Catherine PILA - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Jean-Pierre

CESARO représenté par Olivier GUIROU - Saphia CHAHID représentée par Marion BAREILLE - Philippe CHARRIN représenté par Bernard DESTROST - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Lionel DE CALA représenté par Stéphanie GRECO DE CONINGH - Bernard DEFLESSELLES représenté par Patrick GHIGONETTO - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO représentée par Kayané BIANCO - Claude FILIPPI représenté par Georges CRISTIANI - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Eric GARCIN représenté par Vincent LANGUILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Patrick PIN - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Anthony KREHMEIER représenté par Jessie LINTON - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Florian SALAZAR-MARTIN - Pierre LEMERY représenté par Anne MEILHAC - Caroline MAURIN représentée par Laurent SIMON - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Mathilde CHABOCHE - Véronique MIQUELLY représentée par Didier REAULT - Lourdes MOUNIEN représentée par Marie MICHAUD - Lisette NARDUCCI représentée par Roland CAZZOLA - Yannick OHANESSIAN représenté par Sophie GUERARD - Stéphane PAOLI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Benoît PAYAN représenté par Joël CANICAIVE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Anne REYBAUD représentée par Franck SANTOS - Pauline ROSSELL représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par David GALTIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Marie-France SOURD GULINO représentée par Michel ROUX - Guy TEISSIER représenté par Didier PARAKIAN - Amapola VENTRON représentée par Jean-Pierre SERRUS - Catherine VESTIEU représentée par Agnès FRESCHER - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Jean-Louis VINCENT représenté par Gérard BRAMOUILLE - Ulrike WIRMINGHAUS représenté par Camélia MAKHLOUFI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Louis CANAL - Martin CARVALHO - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Philippe GRANGE - Sébastien JIBRAYEL - Jean-Marie LEONARDIS - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick PAPPALARDO représenté à 15h04 par Roger GUICHARD - Corinne BIRGIN représentée à 15h04 par Sabine BERNASCONI - Françoise TERME représentée à 16h05 par Régis MARTIN - Isabelle ROVARINO représentée à 16h30 par Pascale MORBELLI.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ à 15h00 - Roger PELLENC à 15h41 - Serge PEROTTINO à 15h50 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Richard MALLIÉ à 16h15 - Laurent SIMON à 16h15 - Francis TAULAN à 16h15 - Michèle RUBIROLA à 16h22 - Bernard DESTROST à 16h22 - Georges ROSSO à 16h30 - Marie MARTINOD à 16h30 - Bernard MARANDAT à 16h30 - Roland CAZZOLA à 16h31 - Lyece CHOULAK à 16h31 - Michel LAN à 16h35 - Vincent KORNPROBST à 16h35 - Pascal MONTECOT à 16h35 - Marion BAREILLE à 16h35 - Marine PUSTORINO-DURAND à 16h35 - Férouz MOKHTARI à 16h35 - Stéphanie FERNANDEZ à 16h42 - Kayané BIANCO à 16h42 - Frédéric GUELLE à 16h42 - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE à 16h43 - Dona RICHARD à 16h44 - Gérard AZIBI à 16h44 - Bernard RAMOND à 16h44 - Claudie MORA à 16h44 - Gisèle LELOUIS à 16h44 - Eléonore BEZ à 16h44 - Franck ALLISIO à 16h45 - Eric CASADO à 16h45 - Franck SANTOS à 16h46 - Nicole JOULIA à 16h47 - Gaby CHARROUX à 16h50 - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES à 16h51 - Didier REAULT à 16h52 - Samia GHALI à 16h52 - Yannick GUERIN à 17h00 - Yves MORAINÉ à 17h02.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-009-11733/22/CM

■ Approbation des modifications des conditions générales d'utilisation du service de vélos en location longue durée, levelo+ et des tarifs

19964

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° TRA 001-6406/19/CM du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé son Plan Vélo Métropolitain pour la période 2019-2024. Véritable feuille de route métropolitaine, ce dernier avait annoncé la mise en place d'un service métropolitain de vélos en location longue durée à l'horizon 2022.

Suite à la première crise sanitaire du Covid19, la Métropole Aix-Marseille-Provence a avancé la sortie de son offre de vélos en location longue durée, dite levelo+, en mettant à disposition dès l'automne 2020 une première flotte de vélos urbains à assistance électrique pour une durée minimale de 3 mois et maximale de 12 mois (renouvelable une fois). Il s'agit de vélos à assistance électrique classiques, pliants ou familiaux. Avec une gamme de vélos aussi large, levelo+ a été un des services de vélos en location longue durée les plus innovant.

A ce jour, ce sont plus de 1 000 usagers qui ont pu essayer ce service de vélos en location longue durée.

Levelo+ se fixe un objectif : convaincre de plus en plus d'habitants de la Métropole que le vélo, utilisé seul ou en combinaison avec les transports en commun, est une solution plus efficace et plus vertueuse que la voiture individuelle pour les trajets du quotidien. Ce service pose pour cela un pari : le vélo seul ou en combinaison avec les transports en commun l'essayer c'est l'adopter.

Pour l'année 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite rendre encore plus attractive et concurrentielle son offre de vélo en location longue durée face à la voiture individuelle.

Pour cela, elle va se doter d'une offre renforcée de vélos pliants électriques adaptés au transport sur l'ensemble du réseau métropolitain. Sur le 1er semestre 2022, ce sont 150 nouveaux vélos pliants à assistance électrique qui viendront enrichir l'offre métropolitaine.

De même, la Métropole vient de renouveler l'ensemble de sa flotte de vélos classique à assistance électrique afin de passer sur une gamme de vélos encore plus qualitative (frein, fourche et moteur). L'ensemble des usagers s'est vu proposer ce changement gratuitement et sans augmentation de tarif.

Pour l'année 2022, l'offre levelo+ sera donc plus dense, plus qualitative mais aussi plus attractive pour les utilisateurs des transports en commun.

Afin de soutenir cette intermodalité souvent nécessaire dans les déplacements du quotidien, la Métropole Aix-Marseille-Provence décide d'ouvrir le tarif réduit « mobilité » à tous les habitants de la Métropole détenteurs d'un pass de transport annuel ou permanent payant délivré par la Métropole Mobilité.

Dès lors à compter du 1er juin 2022, tous les abonnés annuels ou permanents à une offre de transport payante délivrée par la Métropole Mobilité pourront améliorer leur mobilité quotidienne en bénéficiant du service levelo+ au tarif mensuel de 24 € au lieu de 39 €. Il est à noter que l'abonnement à un service public de location longue durée ouvre droit au remboursement transport obligatoire par l'employeur mais aussi au forfait mobilité durable ce qui permet de baisser d'autant plus le coût final de ce service pour les bénéficiaires.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite autoriser deux nouvelles offres qu'elle pourra actionner selon les périodes promotionnelles :

- Livraison à domicile offerte au lieu de 20 €.
- Abonnement annuel offert notamment dans le cadre de jeu concours au lieu de 429 €.

En complément afin d'harmoniser le montant de ces cautions avec le coût des vélos et le montant de remboursement des assurances individuelles, le montant des cautions du vélo classique et pliant à assistante électrique passera pour les nouveaux abonnés de 800 € à 1200 € et pour le vélo familial de 800 € à 1800 € HT.

Afin de permettre la mise en place de telles évolutions, il est nécessaire d'approuver les modifications des conditions générales d'utilisation et de la grille tarifaire du service.

Les nouvelles conditions générales d'utilisation auxquelles est annexée la nouvelle grille tarifaire entreront en vigueur le 1er juin 2022 et seront applicables à tous les contrats de location conclus à compter de cette date.

Pour les usagers dont le contrat de location est conclu antérieurement au 1er juin 2022, les nouvelles conditions générales d'utilisation leur seront notifiées par mail. Ces derniers pourront accepter ou refuser expressément ces nouvelles conditions générales d'utilisation. En cas de refus, ils pourront soit résilier leur contrat, soit conserver les conditions générales d'utilisation en vigueur à la signature de leur contrat de location.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération TRA 001-6406/19/CM du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 approuvant le Plan Vélo Métropolitain 2019-2024 ;
- La délibération MOB 007-8334/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant création d'un service public métropolitain de location longue durée de vélos et désignation de la Régie des Transports – RDT comme exploitant ;
- La délibération MOB 016-8343/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant approbation des conditions générales d'utilisation du service de vélos en locations longue durée et des tarifs.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les dispositions du plan vélo métropolitain 2019-2024;
- Que compte tenu des évolutions apportées au service de location longue durée de vélos électriques levélo+, il convient d'approuver les nouvelles conditions générales d'utilisation du service de vélos en location longue durée de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Qu'il convient d'approuver la grille tarifaire du service de vélos en location longue durée de la Métropole Aix-Marseille-Provence, annexée aux conditions générales d'utilisation ;
- Que ces nouvelles conditions générales d'utilisation entreront en vigueur le 1^{er} juin 2022 et seront applicables à tous les contrats de location conclus à compter de cette date ;

- Que des mesures transitoires sont prévues pour l'application de ces nouvelles conditions générales d'utilisation aux contrats de location conclus antérieurement au 1^{er} juin 2022 ;
- Qu'il convient d'approuver les nouvelles offres promotionnelles suivantes.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les conditions générales d'utilisation du service de vélos en location longue durée de la Métropole Aix-Marseille-Provence et la grille tarifaire, partie intégrante de celles-ci, ci-annexées.

Article 2 :

Ces conditions générales d'utilisation entrent en vigueur à compter du 1^{er} juin 2022 et sont applicables à tous les contrats de location conclus à compter de cette date.

Des mesures transitoires sont prévues pour l'application de ces nouvelles conditions générales d'utilisation aux contrats de location conclus antérieurement au 1^{er} juin 2022.

Article 3 :

Sont approuvées les offres promotionnelles suivantes, que la Métropole pourra activer périodiquement :

- Livraison à domicile offerte au lieu de 20 euros.
- Abonnement annuel offert notamment dans le cadre de jeu concours au lieu de 429 euros.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transport 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Chapitre 70 Nature 7083.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS